

L'évaluation des enseignants



**Le système d'évaluation en France :
une copie à revoir** 8

**Une problématique
dans sa complexité** 12

**La nouvelle donne de l'évaluation
en Belgique** 15

**Bavière : une évaluation
par le chef d'établissement** 16

Pourquoi ? Comment ? Par qui ?

La Troisième République voulait assurer qu'elle mettait les mêmes moyens au service de tous les citoyens. Chaque élève en tirait le parti qu'il pouvait ; la réussite de quelques-uns attestait que la possibilité de réussir avait bien été offerte à tous. La valeur des réussites scolaires était attribuée par « le marché du travail ». L'évaluation des enseignants consistait à vérifier qu'ils respectaient à la lettre les règlements, les instructions et les programmes, lesquels étaient supposés déterminer des protocoles équivalents entre eux. Clairement, l'évaluation exprimait seulement *le contrôle de la mise en œuvre homogène de moyens définis*.

Aujourd'hui les demandes vis-à-vis de l'enseignement se sont accrues et diversifiées : adaptation à l'offre en postes de travail, à la diversité des caractéristiques des élèves, à la diversité des méthodes pédagogiques... Le contrôle de l'uniformité et de l'équité de l'enseignement donné n'a donc plus de fondement. La contrepartie équitable de ces libertés serait qu'il satisfasse comme il l'entend des exigences de résultats. Le mieux qu'on puisse espérer serait de disposer de protocoles qui, dans des conditions précises, donneraient des fourchettes de résultats établis et reconnus comme standards. On pourrait alors encore opposer aux enseignants une exigence de moyens, comme le permettent les protocoles médicaux...

Hélas, la réunion des connaissances scientifiques de toutes les sciences est aujourd'hui incapable de fournir ces protocoles calibrés. Chaque domaine ne peut relever que des écarts par rapport ses « normes ». Les recherches sur l'éducation ne peuvent retirer que des critiques. Reprises au gré de divers intérêts, ces critiques ont des effets dévastateurs sur les pratiques et sur les résultats de l'enseignement. Il en résulte que l'exigence contractuelle de résultats n'a pas de fondement scientifique. Elle ne peut pas avoir d'efficacité. Elle est une illusion primitive pour certains, pour d'autres un masque destiné à justifier des mesures sans rapport avec l'intérêt des élèves, des professeurs ou de la société. L'usage décevant que nos sociétés ont fait depuis quarante ans des résultats des évaluations de masse des élèves dans la gestion des politiques éducatives est un exemple. Les conclusions qui en ont été tirées ont inspiré des politiques inconsidérées qui ont fait régresser et diverger les pratiques des professeurs et les réactions des élèves. L'idée primitive que des sanctions à l'encontre des acteurs du système pourraient améliorer ses résultats a finalement produit un émiettement des objectifs et une individualisation des interventions du professeur qui ont démesurément accru la durée des apprentissages, aggravé les dérives et abaissé les résultats.

Guy Brousseau